

L'an deux mille vingt, le huit juillet

Le Conseil Municipal de la Commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Didier CARDENOUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2020

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lucien ANDRAUD, Denis CHAUVET, Laurent MARION, Danielle HUGUET, Méloé TRONCHE, Catherine AUGUIN, Gérard VERDIER.

Absente excusée : Véronique PISSAVY

Secrétaire de séance : Méloé TRONCHE

Objet n° 1 : BUDGETS PRIMITIFS 2020.

Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui régissent l'élaboration d'un budget communal.

- **A- BUDGET PRINCIPAL** : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission « finances-budget » réunie le 25 juin dernier et s'établit comme suit :

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé par 9 voix pour et 1 abstention, s'équilibre comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	581 799.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	294 437.00 €

En dehors des dépenses en « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 122 614 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

➤ Signalisation	4 816.00 €
➤ Grosses réparations en bâtiments	2 000.00 €
➤ Réparation de la toiture du préau de l'école	28 320.00 €
➤ Etanchéité de la toiture du garage de la poste	10 000.00 €
➤ Voirie 2020	58 140.00 €

- **VOTE DES TROIS TAXES : DE 2020-42**

Le Conseil approuve la proposition faite à la commission des finances et du budget par Monsieur le Maire, et par 9 voix pour et 1 abstention, il est décidé de ne pas augmenter les taux.

TAXES	TAUX 2019 (%)	TAUX 2020 (%)	PRODUIT 2020
HABITATION	15.73		92 021.00
FONCIERE BATIE	18.20	18.20	78 042.00
FONCIERE NON BATIE	27.33	27.33	56 491.00

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE 2020-43**

Les attributions ci-dessous sont votées à l'unanimité :

▪ Comité des fêtes	800.00 €
▪ OCCE (Coopérative Scolaire)	1 000.00 €
▪ Les Amis d'Egliseneuve	360.00 €
▪ ACIER	80.00 €
▪ Anciens Combattants	240.00 €
▪ Le Bouchon et le Buron	800.00 €
▪ Club de l'Amitié	405.00 €
▪ Société de Chasse « La Montagnarde »	225.00 €
▪ Association pour le don du Sang	90.00 €
▪ La Farandole du Temps	160.00 €
▪ Collège de Besse	150.00 €
▪ La Mémoire des Marchands de Toile	405.00 €
▪ Judo	200.00 €

- **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT : DE 2020-44**

A l'unanimité il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT d'un montant de 9 750 €.

- **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU CCAS : DE 2020-45**

A l'unanimité, il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget du CCAS pour un montant de 317 €.

- **B – BUDGET EAU :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier approuvé à l'unanimité s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	121 923.00 €
▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	269 184.00 €

Ces travaux d'investissement correspondent à des travaux de grosses réparations et à des travaux de résorption de fuites sur le réseau.

Les travaux de résorption bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau « Adour Garonne » à hauteur de 50 % ainsi que d'une subvention de la part du Conseil départemental du PDD de 40 %.

- **SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL : DE 2020-46**

Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité décide que la somme de 40 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.

- **PRIX DU METRE CUBE D'EAU : DE 2020-47**

A l'unanimité, il est décidé d'augmenter le prix du mètre cube pour l'eau de 0.05 €. Ce dernier est fixé à 1.10 € le mètre cube. Cette tarification entrera en vigueur lors de la facturation 2020.

- **C – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	48 596.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	41 173.00 €

- **D – BUDGET DU CCAS :**

Avant de voter le budget, il convient de constituer le nouveau bureau et à l'unanimité, il est décidé de nommer quatre membres comme suit :

- Eliane GOY,
- Danielle HUGUET,
- Véronique PISSAVY,
- Méloé TRONCHE.

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 657.00 €

- **Location de la cave du CCAS : DE 2020-01 CCAS**

Après avoir pris connaissance de la correspondance de Monsieur Philippe MOINS demandant à louer la cave, propriété du CCAS, il est décidé, à l'unanimité, de lui accorder cette location moyennant un loyer annuel de 240 € payable par semestre à compter du 1^{er} juillet 2020.

- **E – BUDGET DU LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE** :

- Vote du Budget : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 39 692.00 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 74 774.00 €

Objet n° 2 : AFFAIRE EPOUX MICHEL-COMMUNE : DE 2020-48

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande faite par l'intermédiaire de l'avocat des époux MICHEL en vue de l'acquisition d'une portion de voirie au village de Graffauaix et propose de recourir à un avocat pour une consultation écrite qui prévoit :

- une analyse du dossier et du courrier de l'avocat adverse,
- la rédaction d'une consultation écrite analysant la situation et proposant une stratégie juridique,
- une prise de contact et échange avec l'avocat adverse.

Les élus, après délibération et à l'unanimité :

- Acceptent la proposition susvisée,
- Donnent mandat à Maître Pauline BREDON pour la prise en charge du dit dossier moyennant une note d'honoraires forfaitaire de 450 € TTC.

Objet n° 3 : DEMANDE DE MONSIEUR MORISSO POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : DE 2020-49

A l'unanimité, il est donné autorisation à Monsieur Mikaël MORISSO, nouveau propriétaire de l'Hôtel d'Entraigues, portant désormais l'enseigne « La Grange d'Entraigues », d'implanter à titre provisoire à compter de ce jour, une terrasse sur une partie du domaine public Place de la Poste et face à la boulangerie.

Objet n° 7 : INFORMATIONS DIVERSES : Néant.

La séance est levée à 22 h 15